PROJET DES TEXTES DE RESOLUTIONS

Première résolution : Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, après audition des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur la marche de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2019 :

- approuve ces rapports dans toutes leurs stipulations ; et

- approuve les états financiers de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un résultat net bénéficiaire de 587 989 815 FCFA.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat et décharge aux commissaires aux comptes en fonction.

Deuxième résolution : Affectation des résultats de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition d'affectation des résultats de l'exercice écoulé, l'approuve et l'adopte selon les modalités ci-après (valeur libellée en FCFA) :

Solde du Report à nouveau (après affectation du résultat 2018)	775 177 853 – FCFA
Résultat de l'exercice au 31/12/2019	587 989 815FCFA
Affectation à la réserve légale	15 723 758 FCFA
Affectation en réserve libre	0 FCFA
Dividendes	0 FCFA
Report à nouveau de l'exercice	572 266 057 FCFA
Report à nouveau après affectation du résultat 2019	1 347 443 910 – FCFA

Troisième résolution Approbation des conventions règlementées

L'Assemblée Générale, après audition du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées établi conformément aux dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve les termes dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution : Indemnité de fonction des Administrateurs

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Conseil, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnités de fonctions pour l'exercice 2019, la somme globale brute de 5 100 000 FCFA, à répartir entre eux, à raison de 850 000 FCFA par Administrateur, dont une double part pour le Président.

Les Administrateurs Logispro, Education Management et Editions Hatier ont déclaré au Conseil d'Administration qu'ils renonçaient à leur indemnité de fonctions pour l'exercice 2019.

Cinquième résolution : Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.